
Pourquoi durcir les règles budgétaires peut s'avérer insuffisant...

Contraire les gouvernements successifs à limiter la dépense qui ne cesse de croître de façon continue depuis des décennies. Éminemment politique et guère nouveau, le débat ressurgit d'autant plus aujourd'hui que les comptes publics sont durablement plombés par la crise du coronavirus avec une dette qui atteint les 118 % du PIB. Du jamais vu.

Qu'il s'agisse de la commission sur l'avenir des finances publiques présidée par Jean Arthuis ou de la Cour des comptes avec sa stratégie pour sortir de la crise, le constat est le même : pour assainir les finances publiques, la programmation pluriannuelle des budgets, qui n'est jamais respectée, doit être renforcée. En juillet, l'Assemblée nationale prévoit, elle aussi, de se saisir de ce thème en examinant la proposition de loi organique présentée par le président de la commission des finances, Éric Woerth (LR) et le rapporteur général Laurent Saint-Martin (LREM). Une solution serait alors de chiffrer en milliards d'euros et non plus en points de PIB, en début de mandat, les dépenses qui seront engagées chaque année, pendant les cinq années suivantes.

Ce nouveau cadre constituerait-il alors une réelle avancée ou n'est-ce finalement qu'un simple effet de communication pour gagner du temps sur les difficiles réformes à

entreprendre en vue de réduire le train de vie du pays ? Certes, un tour de vis de la gouvernance budgétaire aurait pour vertu de responsabiliser les exécutifs qui devraient davantage rendre des comptes en cas de dérapage. Et ce, en fixant davantage de « repères » chiffrés, explique François Ecalte, ancien magistrat de la Cour des comptes et fondateur du site Fipeco. Toutefois, bien que renforcée, la programmation pluriannuelle ne s'imposerait toujours pas aux gouvernements et parlementaires qui, dans les budgets votés chaque année, pourraient quand même adopter des dépenses plus importantes que prévu.

Réviser la Constitution

Rendre contraignante cette programmation nécessiterait de réviser la Constitution, un sujet hautement inflammable. Et encore... Même si la norme suprême était modifiée, « *le Parlement pourrait toujours voter une nouvelle programmation s'il ne voulait plus respecter celle en vigueur* », poursuit François Ecalte. Élus, politiques et experts peuvent toujours plancher pendant des mois sur un renforcement des règles et ainsi donner des gages sur le sérieux budgétaire du pays, ce ne sera pas suffisant si la volonté politique d'y parvenir continue de faire défaut. ■ **M.M.**

Le Parlement pourrait toujours voter une nouvelle programmation s'il ne voulait plus respecter celle en vigueur

FRANÇOIS ECALLE,
ANCIEN MAGISTRAT
DE LA COUR
DES COMPTES
ET FONDATEUR
DU SITE FIPECO